

[Text]

Mr. Darling: What I wanted to bring up was a charge that is made to municipalities, specifically to municipal arenas and small one-day fall fairs. I have some knowledge of fall fairs because I was the president of all the fairs in Ontario; a few years back, I will admit.

There are 240 fairs in Ontario, give or take a few, of which 10 are the big boys, class A fairs. I do not know whether or not you are aware of that. I think Peterborough is one, and there is CNE Ottawa. Then there are about 30 medium fairs, and then there are nearly 200 little one-day fairs that operate for two and a half hours. So the copyright people and the actors and broadcasters all decided that they would charge these small one-day fairs if they played *God Save the Queen* on a record.

A lot of us took very high exception to that. I fought with Mr. Ouellet and his bureaucrats and pointed out to them that I could see the CNE paying for live entertainment, for actors performing, but these little one-day fairs should be exempt. I checked with Jim Edwards, who was speaking on behalf of Mr. Masse, and he is not too sympathetic to this. But the idea is that most of these arenas run at a loss. The fairs are held in conjunction with the arena, so they play a few records and they have to pay this damned outfit \$15 or \$25 or you name it, depending on what they assess it at. This was brought up at the Association of Fall Fairs, discussed, and they were unhappy with it. We checked with the United States—they have the odd fair there—and the same thing was going on. But Congress passed legislation that said these birds could not get their pound of flesh out of the small one-day fairs. This is the first chance I have had to bring it up in recent years and you may not be too knowledgeable on the subject, Mr. Minister. However, maybe your officials would know something about it. If they do, I would appreciate their comments.

• 1650

Mr. Côté (Langelier): I am very surprised, because of the way you are pleading your cause, that you have not been able to convince Mr. Edwards. Stan, that is the actual law, I might say, and it is our intention to re-examine the whole thing. It might fall within my responsibility more than Marcel's, for instance. But I will have a discussion with my colleague in that respect to try to see what we can do.

Mr. Darling: Not only the fairs but every little arena in a municipality—there are literally thousands of them—comes under the same jurisdiction. These arenas, Mr. Minister, are owned by the municipalities and for them to have to pay this \$25 or \$50, whatever they decide—it is not a lot of money—I think is unfair. I do not think they should have to do it.

Mr. Côté (Langelier): Again, I promise to have a serious look at it. I will try to see what I can do.

Mr. Darling: I have one last comment.

[Translation]

M. Darling: Je voulais parler de ce qu'on fait payer aux municipalités, en particulier aux arénas municipales et aux petites foires d'automne d'une journée. Je connais bien ce genre de foires car j'étais président de toutes les foires en Ontario; cela fait évidemment déjà un certain temps.

Il y a environ 240 foires en Ontario dont dix grandes de catégorie A. Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais je crois qu'il y a celle de Peterborough et celle d'Ottawa. Il y en a environ 30 d'importance moyenne et quelque 200 plus petites qui ne durent qu'une journée, environ deux heures et demie. Les gens du droit d'auteur, les acteurs et les radiodiffuseurs ont tous décidé de faire payer ces petites foires d'une journée si elles passaient un disque du *God save the Queen*.

Nombre d'entre nous se sont fortement opposés à cela, je me suis battu avec M. Ouellet et ses fonctionnaires en leur faisant remarquer que je comprenais que l'on veuille que l'Exposition nationale d'Ottawa paie des droits pour les spectacles, pour les acteurs appelés à se produire mais qu'il fallait exempter les petites foires. J'ai vérifié auprès de Jim Edwards qui représentait M. Masse et il ne semble pas tellement épouser cette cause. Le fait est toutefois que la plupart de ces arénas essuient déjà des pertes. Les foires sont organisées en collaboration avec l'aréna et font passer quelques disques pour lesquels on les oblige à payer un droit de 15\$ ou 25\$, je ne sais pas, selon l'évaluation qui en a été faite. Il y a eu une discussion à ce sujet au sein de l'Association des foires de l'automne, les membres étaient mécontents de cet état de chose. Nous avons vérifié ce qui se passait aux États-Unis, on y organise des foires de temps à autre, et la même chose se produisait. Mais le Congrès y a voté une loi interdisant à ces vautours de prendre leur livre de chair aux petites foires d'un jour. C'est la première occasion pour moi de soulever cette question depuis quelques années et vous n'êtes peut-être pas tout à fait au courant, monsieur le ministre. Mais vos fonctionnaires sont peut-être renseignés à ce sujet. Si c'est le cas, j'aimerais entendre leurs commentaires.

M. Côté (Langelier): Ayant entendu votre plaidoirie, je suis bien surpris que vous n'avez pas réussi à convaincre M. Edwards. La situation que vous avez décrite correspond à la loi actuelle et nous avons l'intention de réexaminer toute cette question. Elle relève peut-être davantage de ma compétence que de celle de Marcel, par exemple. Je vais en parler à mon collègue pour déterminer quelle mesure nous pouvons prendre.

M. Darling: Ce n'est pas seulement les foires, car toutes les arénas municipales—et elles sont des milliers au Canada—relèvent de cette même dispositions. Ces arénas appartiennent aux municipalités et les obliger à payer 25\$ ou 50\$, quel que soit le tarif arrêté, même si ce n'est pas beaucoup d'argent, me paraît injuste. Je ne pense pas qu'on devrait imposer cette obligation.

M. Côté (Langelier): Encore une fois, je promets d'examiner sérieusement cette question. Je vais voir ce qui pourra se faire.

M. Darling: J'ai seulement une dernière observation.